

“ Les collectionneurs pourront cependant vendre ou échanger leurs collections, mais ils ne devront pas prétexter de l’œuvre du *Pain des Pauvres* pour faire un profit personnel.

“ Ces Estampilles se vendent au profit de l’Œuvre du Luminaire de l’Exposition perpétuelle du T.S. Sacrement dans la Chapelle des Servantes de Jésus-Marie, à Jeanne d’Arc, Aylmer-Est, P. Q.”

Cette feuille porte un enregistrement qui n'est pas ordinaire : “ La propriété de ces estampilles est mise sous la protection de Saint Antoine de Padoue.”

**84.** (S. t.) Estampilles de saint Antoine de Padoue,  
MODÈLE 2. (Imp. Jeanne d’Arc, Aylmer-Est, 1900).  
1 × 1"2"1 pcs. Sur papier et sur toile.

Avec l'approbation de Mgr l'archevêque d'Ottawa.

L'estampille de ce modèle peut être décrite comme suit :

*Partie supérieure.* Sur fond de couleur, faisant centre une croix rustique élevée sur trois gradins. Sur banderolles, droite et gauche de la croix, les paroles du bref. *Partie inférieure.* Au fond, une ville ; plus près, la mer ; sur le rivage, saint Antoine prêchant aux poissons. Dessiné par M. J. B. Lagacé, Montréal.

Le prospectus du no précédent annonce des émissions successives de 12 couleurs de cette estampille. Nous ne croyons pas que les 12 couleurs aient été émises. Nous en connaissons les couleurs rouge, verte et bleue. Les éditeurs avaient essayé, selon leur promesse, de tenir un contrôle de l'émission de cette estampille. Ils y renoncèrent bientôt sur les remarques de quelques philatélistes qui leur dirent qu'ils ne parviendraient pas à créer un mouvement de collectionneurs. Enfin, en 1906, à la suite de certaines circonstances, la vente de ces estampilles fut discontinuée.